

RAY-MONT LOGISTIQUES : LA CATASTROPHE.

DOCUMENT REMIS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
SITE RAY-MONT LOGISTIQUES – SECTEUR ASSOMPTION SUD
À L'OFFICE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL (OCPM).

LUC GALLANT
PAULE DUFOUR (PHOTOS)



Comme tout le monde le sait, la Ville de Montréal est allée en Cour à deux reprises contre l'entreprise Ray-Mont Logistiques - ce qui lui a valu la plus grosse poursuite, trois-cent-soixante-treize millions de dollars, jamais intentée contre elle. Si elle l'a fait, ce n'est pas à cause d'une obscure question de zonage, mais parce qu'elle considère la venue de l'entreprise comme une catastrophe urbaine. Tout le monde en est conscient. Personne n'est dupe. On nous demande maintenant, pour régler ladite poursuite, de participer à l'installation de cette catastrophe. Ce à quoi je ne peux me résoudre. Ma participation à la consultation ne peut donc être comprise comme une quelconque forme d'adhésion au projet de Ray-Mont Logistiques. Celui-ci continue d'être une catastrophe urbaine dont nous

aurions dû nous prévenir par une législation adéquate. À défaut de quoi nous nous retrouvons aujourd'hui avec un projet qui n'a pas sa place dans un cadre urbain. Le plaidoyer de l'entreprise ne trompe personne. L'expérience nous a appris que le développement portuaire et industriel a des effets dévastateurs sur nos quartiers. Voilà ce que nous devons empêcher.

Commençons par la question à cent piastres : celle des heures d'opération de l'entreprise. Si monsieur Charles Raymond n'a jamais caché son intention d'opérer vingt-quatre heures sur vingt-quatre, il semble que ses représentants ont eu comme mot d'ordre, lors de la soirée d'information, de laisser cette question dans un brouillard épais impossible à dissiper. L'horaire des activités sera connu suite aux discussions qui ont lieu actuellement avec le Ministère de l'Environnement. Ce qu'on ne sait pas ne nous fait pas mal, semble-t-il. L'entreprise promet tout au plus de ne pas faire plus de bruit la nuit que le jour. Bizarrement cela devrait nous rassurer. D'ailleurs ils ne le font pas exprès, c'est la chaîne d'approvisionnement qui les oblige à procéder ainsi. Comme si le monde entier était devenu une immense manufacture reliée par un immense convoyeur sur lequel nous n'avons plus le contrôle. Est-ce que nous allons habiter dans un entrepôt à ciel ouvert? Est-ce que ce

sont les règlements de l'entrepôt qui vont régir notre existence? Le Ministère de l'Environnement étudie actuellement la question à cent piastres.



À propos du stationnement, il y aurait sans doute beaucoup à dire mais contentons-nous de ceci : débattre à propos d'un stationnement d'une centaine de places dans un immense terrain de deux millions de pieds carrés complètement asphalté illustre très bien l'état d'insignifiance dans lequel nous sommes tenus comme « acteurs » du processus démocratique. Ce qui pose problème, ce ne sont pas les dérogations, c'est la présence même de l'entreprise. Quant aux cent-trente-quatre arbres ou à peu près le long de

l'entrée de l'autoroute – ce que sera le futur prolongement Assomption-Souigny -, on se sent quasiment mal pour eux. Ils sont les victimes d'une stratégie de verdissement vide de sens mais avec laquelle on va faire sous prétexte que nous n'avons pas le choix. Les représentants de l'entreprise lors de la soirée d'informations se sont d'ailleurs fait un plaisir de nous le rappeler: ils peuvent très bien vaquer à leurs activités sans dérogation. Nous demander notre avis dans ce cas-ci, c'est seulement une autre façon de nous demander de nous taire.

L'argumentaire de Ray-Mont Logistiques quant au bruit reprend en tous points celui avancé par les responsables du Port de Montréal lors de la construction du viaduc ferroviaire: le bruit ambiant est plus fort que le bruit dont nos activités seront responsables. Celui-ci passerait donc inaperçu sous les volutes sonores déjà présentes. L'entreprise Ray-Mont Logistiques ne s'arrête pourtant pas là : elle se fait fort d'engendrer par son implantation et son aménagement une diminution du bruit ambiant perçu dans les quartiers voisins. Comment s'y prend-t-elle? En augmentant le nombre de conteneurs sur son site. Plus il y a de conteneurs, mieux c'est pour nous. Fallait y penser. Ce à quoi les spécialistes sonores et les firmes de communication comme Tact s'emploient. En présentant le projet lui-même comme mesure de mitigation,

c'est comme si nous possédions dorénavant un nouvel outil pour chiffrer la qualité de vie : le nombre de conteneurs au km carré à proximité de notre demeure. C'est sans doute la raison pour laquelle l'entreprise n'offre aucune autre mesure de mitigation digne de ce nom laissant ce rôle à la Ville de Montréal tout en tirant parti - comme « écran visuel » - d'une poignée d'arbres laissés debout le long de la rue Notre-Dame lors de la construction du viaduc portuaire.

Tout le monde en convient : les élévateurs à grains sont une source importante de nuisances sonores. L'entreprise tire d'ailleurs fierté de l'emplacement choisi qui diminuerait grandement le bruit en regroupant l'équipement au nord-ouest du site. **« La localisation de l'élévateur à grains est l'un des premiers choix dans l'aménagement du site fixé dans l'optique de minimiser les impacts sonores du projet. Ainsi, les bruits associés aux wagons et aux équipements sont éloignés au maximum du quartier Viauville. »**¹ Il faut entendre l'expression « au maximum » dans le contexte particulier du secteur Assomption-sud : le quartier Viauville reste aux premières loges quant au bruit généré par les activités de l'entreprise et

¹ Ray-Mont Logistiques – Site de la rue Notre-Dame Est p.14

celles du CN. Par contre, l'entreprise oublie ou feint d'oublier que le boisé Steinberg sera drôlement impacté. Il oublie également que ce dernier se veut un morceau important d'un futur corridor vert dont on ignore encore les ramifications mais qui pourrait s'étendre jusqu'au boisé Jean Milot. Il ignore surtout ou feint d'ignorer encore que le futur parc fera partie intrinsèque de notre quartier dorénavant. La ville se développe aussi aux abords de l'entreprise – le secteur Assomption-Nord est en pleine expansion - et le boisé Steinberg en fera partie dorénavant sous une forme plus « officielle ». Rappelons-le à l'entreprise : celui-ci n'est pas un espace-dépotoir où diriger les nuisances sonores mais un espace arraché à la destruction que la population entend bien continuer à protéger.



Il serait réducteur selon moi de nous pencher sur les questions de mitigation et de cohabitation en oubliant ce qui est au cœur de la démarche citoyenne : la création d'un parc qui réunirait par l'entremise de la friche – toute la friche - les boisés Vimont et Steinberg. Commençons par réfuter ce qui tend à s'imposer par le biais de cette consultation: la friche n'est pas un espace de mitigation dans lequel on peut gruger des mètres ici et là dans l'espoir fou d'amoinrir les nuisances du CN et de Ray-Mont Logistiques. La friche est un espace en voie de revégétalisation, largement fréquenté par la population, et qui mériterait d'être soignée après toutes ces années à servir de dépotoir pour l'industrie ferroviaire. En elle-même, pour elle-même, sans référer à quelque rôle de mitigation qu'elle pourrait éventuellement tenir, la friche devrait être préservé et cela devrait faire consensus, autant chez les citoyens que chez les gens de l'industrie. C'est à cette aventure que nous convie le projet de parc-nature, celle de participer à la poursuite d'un processus de re-végétalisation déjà largement entamé d'un territoire. Cette proposition m'apparaît beaucoup plus pertinente et porteuse de sens - et d'espoir! - que celle d'un espace dit de mitigation, largement amputé de ce qui en faisait sa valeur et sa beauté. Je crois quant à moi que la friche et les boisés constituent, entre les quartiers Viauville, Guybourg et Notre-Dame-des-

Victoires, un véritable trésor. Nous avons là une occasion exceptionnelle de raccorder autrement que par du béton et de l'asphalte nos quartiers enclavés. Nous ferions preuve d'une bêtise incommensurable en passant à côté. Est-ce qu'on « optimise » quoi que ce soit en détruisant un espace en voie de revégétalisation? Perdre une partie de la friche, c'est mettre en danger l'avenir du parc-nature tout entier.



Pour terminer, tout ce que l'arrondissement avait comme lois pour façonner le développement du secteur, le si timide plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), sa volonté d'en faire un écoparc industriel, tout cela saute. Ray-Mont Logistiques n'a pas eu raison qu'à la Cour, sa victoire se traduit dorénavant sur le terrain et dans la réglementation. Grâce en partie

au PIIA adopté en 2017, en réponse à la mobilisation citoyenne, il aurait dû y avoir sur le terrain mille-sept-cent-quatre-vingt-quatorze arbres au lieu des cent-trente-quatre proposés par l'entreprise. Une petite différence de mille-six-cent arbres. Au fond, monsieur Raymond veut déroger aux efforts que nous avons mis, plus ou moins bien traduit par l'administration municipale, pour orienter le futur de nos milieux de vie. Il ne s'intègre pas à un quartier, à un arrondissement. Il s'intègre à un système portuaire et industriel qu'il renforce par son arrivée. Les activités de ce système par leur dimension sont incompatibles avec celles d'un secteur résidentiel. De plus, elles sont considérées comme prioritaires sur le plan économique. Dans ces conditions, les revendications citoyennes seront jugées à la lumière des besoins de l'industrie. Il faudrait des efforts de mitigation immenses pour faire coexister les deux secteurs et on n'en voit même pas le début. Ni le désir chez l'entreprise d'en assumer la responsabilité. Mais comment faire cohabiter ce qui ne peut cohabiter sinon au détriment de nos milieux de vie? Comment éviter que ne s'agrandisse encore le désert de béton et d'asphalte que peuvent parfois être nos quartiers lorsqu'ils sont soumis à des intérêts qui ne sont pas les leurs? En discutant des dérogations demandées par

l'entreprise, nous formulons les conditions de l'expansion portuaire et assurons la consolidation de ses activités. Ce qui n'annonce rien de bon.



